

VOTRE INTÉRESSEMENT

QUELS CHOIX VOUS SONT OFFERTS ?

Vous avez 3 possibilités :

- 1 - Placer votre intéressement et bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu en contrepartie d'une période de blocage**
- 2 - Percevoir tout de suite le montant de votre intéressement**
Le montant perçu sera intégré **dans votre revenu imposable**
- 3 - Combiner les deux solutions**

Que se passe-t-il si vous ne répondez pas ?

Nouveau [loi Macron]

Si votre réponse ne nous parvient pas avant la date indiquée, votre intéressement sera automatiquement investi dans votre plan d'Épargne Entreprise dans les conditions prévues par votre accord d'intéressement⁽¹⁾

Important

Si votre revenu imposable est proche des seuils fixés pour bénéficier de certaines aides sociales (prime pour l'emploi...), vous pouvez avoir intérêt à placer votre intéressement plutôt que de risquer de perdre le bénéfice de ces aides.

(1) En cas de non réponse à votre bulletin d'option d'intéressement vous aurez la faculté de vous rétracter dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'affectation par défaut. Cette rétractation engendrera des frais à votre charge dont le montant figure sur votre espace personnel. Cette faculté de rétractation s'applique aux droits attribués entre le 01/01/2016 et le 31/12/2017.

DANS QUELS FONDS PLACER VOTRE ÉPARGNE ?

Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Les fonds » de votre Espace personnel, sur le site www.interepargne.natixis.com/epargnants

PRIVILÉGIEZ LA REPONSE EN LIGNE !



Via l'appli mobile « Mon Épargne Salariale »

Téléchargez notre appli smartphone et tablette.



Par internet

Sur votre Espace personnel sur le site www.interepargne.natixis.com/epargnants, rubrique « Participation et intéressement ».

4 avantages :

1. Rapidité
2. Fiabilité
3. Sécurité
4. Simplicité

2 modes de connexions possibles :

- Avec votre **adresse e-mail** et **mot de passe**
- Avec votre numéro d'entreprise⁽²⁾, votre code serveur ⁽²⁾ et votre mot de passe.

Bon à savoir

Investir ou percevoir ?

Un simulateur est disponible gratuitement sur le site Internet

www.interepargne.natixis.com/epargnants

Il compare de façon personnalisée l'impact fiscal de la perception ou l'investissement de votre intéressement.



(2) Il figure sur les relevés de compte et avis d'opération.
 (3) Si vous avez confirmé votre adresse e-mail et/ou votre numéro de mobile sur votre Espace personnel.